REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 DECEMBRE 2021

1) Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder à la désignation du secrétaire de séance.

***A l'unanimité M. SADON Guillaume est* nommé** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2) Approbation du compte rendu du CM du 11 octobre 2021

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 octobre 2021 et demande si des membres ont des remarques à formuler.
Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2021 **est adopté à l'unanimité**

3) Décision Modificative de Crédit

Au rapport de Fabrice DEROSE, Adjoint aux Finances
Il vous est proposé d'ouvrir les crédits supplémentaires suivants au Budget Primitif 2021 :

- + 5000€ au chapitre 011 « Charges à caractère général »
  Le montant de ce crédit supplémentaire est basé sur les dépenses enregistrées sur le mois de décembre 2020.
- + 300€ au chapitre 66 « Charges financières »
  Ce dépassement correspond aux intérêts de ligne de trésorerie de 75000€. Pour mémoire, celle-ci devra faire l'objet d'un remboursement en mars prochain
- + 615€ au chapitre 73 « Fonds de péréquation »
  Ce dépassement correspond à notre participation au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- + 4085€ au chapitre 022 « Dépenses imprévues »
  Cela permettra, en cas de nécessité, de procéder à des transferts de crédits de chapitres en chapitres de dépenses de fonctionnement sans avoir recourt à une nouvelle délibération du Conseil Municipal.
- - 14900€ à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » (prévision pour la prise en charge de la dette des loyers du Chartreux – Mme Pourry)
- + 14900€ à l'article 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs financiers »

- + 10000€ au chapitre 73 « Impôts et taxes »
  En effet, nous avons ouverts les crédits au BP 2021 au regard du montant des taxes perçues en 2020 et le produit encaissé en 2021 est supérieur de de 10000€

Adoptée à l'unanimité

4) Achat défibrillateur pour le Stade de Foot Marie-Annick et Jean-Pierre ANDRÉ

Il vous est proposé de fixer la participation de la commune de Lenoncourt à l'achat du défibrillateur qui a été installé au stade de Foot à 620€.

- Défibrillateur : 1390€ HT Pose : 350€ HT soit un total de 1740€ - 500€ (subvention) = 1240€*50%=620€

Adoptée à l'unanimité

- Voir pour modifier les horaires de fonctionnement de la guirlande de la halle : 22h30 – 7h30. Suivi : Guillaume

Thierry DELORS

- Défilé de Saint Nicolas : tout s'est très bien passé. Une 20taine d'enfants à Bosserville et une 100taine à Art.
- Rappel : 8 juillet 2021 passage du tour de France à Art sur Meurthe